

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Date de la convocation :

13/12/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée,

Membres en exercice :

15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :

9

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :

10

Secrétaire de séance:

Michèle MOUTTE

Excusés :

Daniel DELORY

Représentés :

Madame José CHARROUX par Monsieur Philippe WAGNER

Absents :

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Cathie MAZZOLINI, Cyrille PRACHE

DE 2019 069

Objet: Convention de déneigement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, en cas de chutes de neige, la commune fait appel à un prestataire pour le déneigement des extérieurs du territoire communal.

L'entreprise CHARAIX DÉBROUSSAILLAGE propose, à compter de cette année, une convention de déneigement pour les saisons hivernales 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022.

Les prix proposés sont les suivants :

- forfait annuel de 305.00€ ht
- rémunération par heure d'intervention fixée selon le barème départemental (environ 71€ ht/heure soit 85.20 ttc/heure).

Ces tarifs pourront être révisés chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 9 voix pour et 1 voix contre (Paul LOMBARD),

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise CHARAIX DÉBROUSSAILLAGE relative à la convention de déneigement pour une période triennale allant de 2019/2020 à 2021/2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

